

L'ordre public

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L'ordre public : étude de droit comparé interne / Marie-Caroline Vincent-Legoux ; préface de Jean-Pierre Dubois

A pour autre édition sur le même support : L'ordre public étude de droit comparé interne Marie-Caroline Vincent-Legoux 1996 1 vol. (766 p.)

Auteur(s) : Vincent-Legoux, Marie-Caroline (19..-....) juriste

Autre(s) responsabilité(s) : Dubois, Jean-Pierre (1952-....) juriste (Préfacier)

Publication : Paris : Presses universitaires de France, DL 2001

Description matérielle : 1 vol. (558 p.) ; 22 cm

Collection : Les grandes thèses du droit français

ISBN : 2-13-051860-5

EAN : 9782130518600

Appartient à la collection : Les Grandes thèses du droit français 1151-6054

Classification décimale Dewey : 353.309 44

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 529-547. Notes bibliogr. en bas de page

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit public Dijon 1996

Résumé ou extrait : Résumé de l'éditeur "L'ordre public présente de prime abord une image " éclatée ", tant ses champs d'action sont multiples et ses éléments flous et variables. Mais une étude approfondie de cette notion en droit comparé interne établit son unité en droit positif français, unité nécessaire à la cohérence de l'ordre juridique étatique. L'ordre public entretient une relation dialectique avec les libertés en droit administratif comme en droit privé : limite des libertés reconnues dans les relations sociales et juridiques, il les protège aussi en assurant leur effectivité, en fondant des garanties procédurales et en bornant l'exercice des " pouvoirs " habilités à les restreindre. De plus, les composantes de la notion d'ordre public qui se manifestent dans les deux branches du droit interne révèlent les valeurs dominantes

de l'organisation sociale et sont elles-mêmes " ordonnées " pour qu'un conflit de valeurs puisse être tranché. Point de contact entre l'ordre juridique et l'ordre social, l'ordre public garantit la réalisation de " l'idée de droit " de la société en imposant à ses membres une discipline dans la vie sociale et juridique. Gardien de la paix sociale et promoteur d'une harmonie sociale, il tend à instituer un " libéralisme modéré " et fait primer le respect de la personne humaine. Faisant prévaloir certaines normes juridiques elles-mêmes hiérarchisées, l'ordre public n'est-il pas la " norme des normes " ?

Sujet - Nom commun : Liberté

Ordre public -- France